

FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC



COMITE REGIONAL REGION SUD

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT RÉGIONAL TIR À 18M

1. PARTICIPATION

Cette compétition est réservée exclusivement aux archers licenciés au sein d'un club de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

2. DATES

Samedi : Jeunes

Ouverture du greffe 9h00 début des tirs 9h30

• Dimanche: Adultes

Ouverture du greffe 8h00 début des tirs 8h30

3. MODE DE SÉLECTION / QUOTAS

La sélection se fera sur la moyenne des 3 meilleurs scores.

La date butoir des pré-inscriptions se fera le dimanche précédant le championnat régional. Les tableaux finaux seront diffusés sur le site du comité régional le mardi suivant au plus tard. Les quotas seront déterminés selon le nombre d'archers de chaque catégorie pour la saison.

4 LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront validées le mercredi matin précédant le championnat. Le tarif conseillé est de maximum 12€ pour toutes les catégories.

Tout archer désireux de participer au championnat régional 18 Mètres devra s'inscrire via le formulaire accessible depuis le site du Comité régional.

Si un archer inscrit, ne se présente pas lors de la compétition, le club de l'archer aura obligation de payer l'engagement (sauf cas de force majeure, à voir avec l'organisateur).

5. LES CATÉGORIES

Les catégories ouvertes sont celles reconnues par la FFTA.

Attention:

A l'issue de la dernière semaine, si une catégorie est incomplète par manque d'archers inscrits, la commission Cibles se donne la possibilité de modifier les quotas afin de qualifier d'autres archers ayant fait au moins 3 compétitions. Cela permettra d'ouvrir à d'autres compétiteurs les places vacantes et d'ainsi remplir au mieux le pas de tir.

6. PHASES FINALES

Le titre de Champion du Comité régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur sera attribué au vainqueur de chaque catégorie à la suite des phases finales. Le tir de qualification permet de classer les archers pour les duels des phases éliminatoires et finales.

Les matchs se déroulent selon le règlement FFTA en vigueur.

Le cut sera déterminé selon le nombre d'archers de chaque catégorie.

- Catégories de 8 archers et plus : début en ¼ de finale
- Catégories de 4 à 7 archers : début en ½ finale
- Catégories de 3 archers ou moins : finale directe pour les 2 premiers des qualifications
- Si une seule personne dans une catégorie : pas de duel, le titre sera décerné automatiquement.

7. TENUE VESTIMENTAIRE

La tenue est celle du règlement FFTA en vigueur.